

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2015

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films  
« Musiques en courts »**

Rapporteur : Jean-Philippe Allardi

La Ville, en partenariat avec l'Animathèque MJC de Sceaux, les Amis du Trianon et le conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux, a organisé, pour la onzième édition, au cinéma Trianon, « Musiques en courts », concours de composition de musiques de films.

Ce concours est destiné à révéler et récompenser les meilleures compositions originales créées à partir de courts métrages existants. Tous les genres musicaux sont acceptés. Une première sélection a retenu 14 candidats.

Le jour du concours, le dimanche 15 novembre 2015, trois jurys ont décerné trois prix.

Le jury professionnel était présidé par Philippe SCHOELLER, compositeur de musiques de films, et comprenant parallèlement Jean-Claude HENRIOT, pianiste concertiste, Pascale MAISONNAVE, professeur au conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/sceaux, Emmanuelle AUREGAN, directrice de l'Animathèque MJC, et Jean-Philippe ALLARDI, adjoint au maire délégué à la Culture.

Le jury du public était constitué par l'association des Amis du cinéma Trianon et rassemblait des membres de l'association : Michel BOURGUIGNON, Marie-Pierre CHATRAS, Henri HAERTELMEYER, Claude SUDIEVIC et Roger-Nicolas DORIER, Daniel TASSET.

Le troisième jury, du public jeunes, était constitué de Cécile AUBRY, Alexis CORDIER, Frédéric EVEN, Nino GATOUILLAT.

Ce concours était doté de trois prix d'un montant global de 3 000 € : 1 500 € pour le prix du jury professionnel, 750 € pour le prix du jury du public et 750 € pour le prix du jury du public jeunes.

L'Animathèque MJC participe à la manifestation en diffusant l'appel à candidature, en aidant à la pré-sélection des candidats et à la sélection des courts métrages et en offrant la possibilité aux trois lauréats et aux mentions spéciales d'enregistrer ultérieurement leur composition musicale créée pour le concours dans les studios de la Caisse claire.

Le budget total de l'édition 2015 pour la Ville de cette opération s'élève à 10 000 €.

Pour l'édition de 2015, la SACEM a attribué à la manifestation une subvention de 4 000 €. Elle salue l'originalité du concours et la démarche de la Ville en faveur de la création artistique.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder, au vu des conclusions des jurys, à l'attribution des prix aux lauréats, soit :

- la somme de 1 500 € pour le prix du jury professionnel à Diane DAHER, pour la composition préparée pour le court métrage « El Canto » de Inès Sedan ;
- la somme de 750 € pour le prix du jury du public à Céline PERAN, pour la composition préparée pour le court métrage « El Canto » de Inès Sedan ;
- la somme de 750 € pour le prix du public jeunes à Paul MOTTEAU, pour la composition préparée pour le court métrage « Le vélo de l'éléphant » de Olesya Shchukina.

Une mention spéciale du jury professionnel, sans dotation, a été décernée à Jérôme DE CUYPER pour la composition « Jumble up » de Léo Karmann.